



REFUSONS LES NOUVEAUX COMPTEURS ELECTRIQUES LINKY !

D'ici 2020, ENEDIS (Ex-ERDF, filiale d'EDF) prévoit de remplacer 35 millions de compteurs électriques parfaitement fonctionnels par les compteurs « communicants » Linky. D'après Enedis, ces nouveaux compteurs seraient sans danger, économiques et écologiques. Nous pensons le contraire !

LES DANGERS POUR NOTRE SANTÉ

Linky envoie dans le circuit électrique des fréquences plus hautes (CPL, Courant Porteur en Ligne) que celles du courant électrique actuel et pour lesquelles nos installations non blindées ne sont pas prévues. Ce courant génère des ondes toxiques. Nous serons soumis en permanence à leurs effets nocifs sans possibilité de nous « débrancher ». Pourtant, depuis le 31 mai 2011, les radiofréquences sont officiellement reconnues « potentiellement cancérogènes » par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) qui dépend de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

SUR LES ECONOMIES ANNONCÉES

Elles se traduisent surtout par une opacité du comptage (passage des kW en kVA) et des factures qui auront tendance à s'enflammer, quand il ne faudra pas souscrire un contrat plus puissant. Pour suivre sa consommation, il faudra avoir recours à internet (aujourd'hui les centres de traitement de données représentent 10% de l'électricité dans le monde)

LINKY EST UNE INTRUSION DANS NOS VIES PRIVÉES

Linky a pour but de relever notre consommation d'électricité quasiment en temps réel. Il détectera tous les changements dans nos habitudes, nos modes de vie. Les données recueillies et les statistiques établies, échappant à notre contrôle, feront de nous des proies idéales pour les sollicitations commerciales, les piratages informatiques et la surveillance de l'Etat. C'est une véritable jungle tarifaire qui nous sera imposée.

CONTACT DOMINIQUE 06 63 81 18 19

Rien dans la directive 2012/27/UE du parlement européen et du conseil, du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique, ni dans la loi no 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, n'impose l'obligation d'installer le compteur Linky. L'Allemagne les limite aux grandes entreprises (15% du parc). Plusieurs de nos voisins (Autriche, Belgique, Portugal, République Tchèque, Lituanie) ne les installeront pas. Pourquoi pas la France ?

REFUSEZ , PERSONNE NE PEUT RIEN CONTRE VOUS !

* par l'envoi d'un courrier individuel RAR à Service Clients ENEDIS - TSA 80265 ,
13729 Marignane Cedex – avec copie au Maire et à votre fournisseur d'électricité (EDF, Engie, Direct Energie, Enercoop.....). Vous pouvez doubler par mail : serviceclients-pads@enedis.fr

Dans tous les cas, ne cédez pas aux intimidations, harcèlement et mensonges (pose payante dans le futur, coupure du courant, relevé des consommations facturé...). Si le technicien sous-traitant d'Enedis insiste pour vous le poser, vous êtes en droit de faire appel à la police municipale car le devoir légal du maire est de protéger ses administrés.

DOMMAGES CAUSÉS : 408 incendies sont survenus en France depuis décembre 2015, des milliers d'appareils ont été endommagés. Or, « Les dommages de toute nature causés par les champs et ondes électromagnétiques » ne sont plus couverts par les assurances multirisques et habitations au niveau mondial depuis 2003. Par ailleurs, 10000 releveurs d'index vont se retrouver au chômage.

GACHIS ECOLOGIQUE ET FINANCIER : On ne doit recycler que des objets cassés ou en fin de vie, pas des millions de compteurs en parfait état de marche et prévus pour durer 60 ans ! Les compteurs Linky eux, ont environ 10 ans de durée de vie. Ils ne servent que l'intérêt d'ENEDIS, pas celui des consommateurs ! La Cour des comptes, dans son rapport annuel, vient de le confirmer !

APPARTENANCE DES COMPTEURS : Juridiquement, ils appartiennent aux collectivités locales. La responsabilité du Maire serait donc engagée en cas de problème. A ce jour, plus de 500 communes ont refusé le Linky, et plus d'une quinzaine dans les Bouches-du-Rhône, dont Salon, Eguilles, Velaux, Apt...

Le Conseil de l'Europe, (Résolution 1815 du 27 mai 2011) préconise de ne pas dépasser 0,6 V/m avec un objectif de 0,2 V/m dans l'habitat pour une exposition permanente d'ondes radiofréquences. Le Linky va augmenter le brouillard électromagnétique, déjà très largement supérieur à ces chiffres, dans lequel nous baignons.

SI NOUS DEVONS NOUS OPPOSER INDIVIDUELLEMENT, NOUS DEVONS AUSSI NOUS OPPOSER COLLECTIVEMENT

REJOIGNEZ LE COLLECTIF LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS !
Ou contactez le collectif des Bouches-du-Rhône : antilinky13@yahoo.com